

COVID-19: Learn about the benefits available

Support for individuals

A family of 3 with an income of \$67,200 in 2018

Micheline and Laura are a First Nations couple living off-reserve in Quebec with their young child.

Micheline is a self-employed translator. She has noticed a decrease in client demand and has experienced some income loss as a result. Laura is a stay-at-home mom.

Micheline and Laura are recent homebuyers. They're concerned with how they will manage their CMHC-insured mortgage and monthly bills.

They're also worried about Laura's elderly parents, who live alone on-reserve, and whose community has restricted entry and exit due to concerns over COVID-19.

Available benefits

- ✓ CMHC-insured mortgage support
- ✓ Canada Emergency Response Benefit (CERB): **\$2,000** monthly for up to 4 months
- ✓ Temporary boost in Canada Child Benefit (CCB) payments: **\$300** added to their May 20, 2020 payment
- ✓ Extension granted for income tax filing and payments

This could mean \$8,300 in additional support.

Micheline and Laura didn't need to reapply for the CCB boost. This was automatically applied based on information from their 2018 tax return.

If they have questions about their benefits, or want to learn how to access them, they can visit Canada.ca/economic-response-plan.

If they have questions about their tax information they can call 1-800-959-8281. If Micheline would like information on CERB she can call 1-833-699-0299.

In practical terms...

Micheline and Laura can seek mortgage and financing support from their financial institution if they are worried they will be unable to make their mortgage payments. Support could include a deferral on their mortgage payments.

Micheline could also be eligible for the CERB and receive \$2,000 monthly for up to 4 months if she has earned no more than \$1,000 in self-employment income for a period of 14 or more consecutive days within the initial 4-week benefit period. Micheline needs to confirm each time she applies that she does not expect to receive more than \$1000 in self-employment income for the entire 4-week period to get the benefit.

Micheline can defer any payment of income tax owing until after August 31, 2020, giving them more financial flexibility. Their May 20, 2020 CCB payment was also boosted by \$300.

Laura's parents may receive additional support from their First Nation's government, which has leveraged funding from the new [Indigenous Community Support Fund](#) to put additional measures in place to serve community members. These include getting goods to community members who are in preventative isolation or quarantine; support for Elders and food bank or nutritional assistance.

Indigenous Services Canada is also working with First Nations communities to provide needs-based support for health and emergency management.



COVID-19 :

Pour en apprendre davantage sur les prestations offertes

Soutien aux particuliers

Une famille de 3 personnes ayant un revenu de 67 200 \$ en 2018

Micheline et Laura sont un couple des Premières Nations vivant hors réserve au Québec avec leur jeune enfant.

Micheline est une traductrice indépendante. Elle a constaté une diminution de la demande des clients et a subi une certaine perte de revenus. Laura est mère au foyer.

Micheline et Laura ont récemment acheté une maison. Le paiement de leur hypothèque assurée par la SCHL et de leurs factures mensuelles les préoccupe.

Elles s'inquiètent également des parents âgés de Laura, qui vivent seuls dans une réserve dont l'accès a été restreint par la communauté en raison de préoccupations liées à la COVID-19.

Prestations possibles

- ✓ Soutien au prêt hypothécaire assuré par la SCHL.
- ✓ Prestation canadienne d'urgence (PCU) : **2 000 \$** par mois pour une période maximale de 4 mois.
- ✓ Augmentation temporaire de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) : **300 \$** ajoutés à leur prestation du 20 mai 2020.
- ✓ Prolongation accordée pour la production des déclarations de revenus et le paiement des impôts.

Cela pourrait représenter un soutien supplémentaire de 8 300 \$.

Micheline et Laura n'ont pas besoin de présenter une nouvelle demande pour l'augmentation de l'ACE. Cette augmentation sera automatiquement appliquée en fonction des renseignements de leur déclaration de revenus de 2018.

Si elles ont des questions au sujet de leurs prestations, ou si elles veulent en savoir plus sur la façon de les obtenir, elles peuvent consulter la page Canada.ca/plan-intervention-economique.

Si elles ont des questions au sujet de leurs renseignements fiscaux, elles peuvent composer le 1-800-959-8281. Pour obtenir des renseignements sur la PCU, Micheline peut composer le 1-833-699-0299.

En d'autres termes

Micheline et Laura peuvent demander un soutien hypothécaire et financier à leur institution financière si elles craignent de ne pas être en mesure d'effectuer leurs paiements hypothécaires. Le soutien pourrait comprendre un report de leurs paiements hypothécaires.

Micheline pourrait également être admissible à la PCU et recevoir 2 000 \$ par mois pendant une période maximale de 4 mois si elle n'a pas gagné plus de 1 000 \$ en revenus de travail indépendant pendant au moins 14 jours d'affilée au cours de la période initiale de prestations de 4 semaines. Chaque fois qu'elle présente une demande, Micheline doit confirmer qu'elle ne s'attend pas à gagner plus de 1 000 \$ en revenus de travail indépendant pendant toute la période de 4 semaines afin d'obtenir la prestation.

Micheline peut reporter après le 31 août 2020 tout paiement d'impôt exigible, ce qui lui donne une souplesse financière accrue. Le montant de l'ACE du 20 mai 2020 a également été majoré de 300 \$.

Les parents de Laura peuvent recevoir un soutien supplémentaire du gouvernement de leur Première Nation, qui a obtenu du financement du nouveau [Fonds de soutien aux communautés autochtones](#) pour mettre en place des mesures supplémentaires pour servir les membres de la communauté. Ce montant peut servir à faire parvenir des marchandises aux membres de la communauté qui sont en isolement préventif ou en quarantaine; à soutenir les Aînés et à offrir des services de banque alimentaire ou d'aide nutritionnelle.

Services aux Autochtones Canada travaille également avec les communautés des Premières Nations pour fournir un soutien fondé sur les besoins en matière de santé et de gestion des urgences.

